



Réunion de la Commission Nouveau Projet Désorption thermique

Compte-rendu

PARTICIPANTS :

- M. COFFRE, ARCELORMITTAL
- MME DENGLOS, SAGE DELTA Aa
- MME DELALANDE, MEDEF
- M. DIMMERS, EDF
- M. FANUCCI, SNF
- M. GHEERARDYN, MEDEF
- MME HURTEVENT, GPMD
- MME JORION, EDF
- M. LEFRANCOIS, SPPPI
- MME LERMYTTE, SENATRICE DU NORD - CONSEILLERE REGIONALE
- MME LEROY, SOUS-PREFECTURE CALAIS
- M. LOISEAU, SOUS PREFET DE DUNKERQUE
- M. MAILLARD, RTE
- M. MENAGER, EDF
- M. MOREL, CUD
- M. PACAULT, DREAL
- M. PRUVOST, SAGE DELTA Aa
- MME REVILLON, SPPPI
- M. THERY, LHOIST
- M. VITE, EDF
- M. VUILLAUME, EDF

Introduction de M. LOISEAU Frédéric, Sous-Préfet

Présentation du projet Désorption thermique : présenté par M. Coffre ArcelorMittal : [Gestion des boues Gaz Cokerie](#)

Questions/ Réponses :

Monsieur le Sous-Préfet demande si un bilan financier a été élaboré pour le projet. Il a souligné que, d'un côté, cela entraînerait des coûts, notamment l'achat de matériel, la consommation d'énergie et la mobilisation de personnel.

Cependant, il a également évoqué les gains potentiels, comme la récupération de matières premières qui n'auraient pas besoin d'être achetées ou transportées, ainsi que la récupération de terrain pouvant être réutilisé à d'autres fins.

Il a conclu en demandant si ces deux colonnes, coûts et bénéfiques, s'équilibraient ou si l'opération risquait d'être déficitaire pour Arcelor Mittal.

M. Coffre répond qu'actuellement, ils sont légèrement déficitaires, bien qu'il n'ait pas mentionné de chiffre précis. Cela dit, il est convaincu que l'enjeu en vaut réellement la peine.

M. Loiseau demande si cela ne coûte rien ou très peu, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait plus tôt ?

M. Coffre répond qu'initialement, un projet de recyclage interne via le TLS était en place sur une chaîne d'agglomération, mais celle-ci a été arrêtée en 2020. Il ne restait plus qu'une seule chaîne opérationnelle, et le transfert de l'équipement vieillissant vers cette chaîne n'était pas viable à cause de nombreuses contraintes techniques et de vitesse de recyclage.

En 2020, la décision a été prise de développer un nouveau projet. Cela a nécessité du temps pour réfléchir, obtenir des retours des prestataires, et analyser les benchmarks internes. Les conclusions ont montré que la solution industrielle choisie était fiable et maîtrisée, ce qui a permis de valider son implémentation.

En résumé, ce délai était nécessaire pour éviter les erreurs passées, s'assurer de la viabilité technique et adopter une approche mieux adaptée en 2024.

M. Gheerardyn s'interroge sur l'économie foncière obtenue par le projet notamment les zones de stockage des boues, qui pourront être réaffectées à d'autres projets, quels qu'ils soient, ainsi que sur les surfaces récupérées ?

M. Coffre répond que le projet permettra de récupérer plusieurs milliers de mètres

carrés de foncier, bien que le chiffre exact ne soit pas disponible pour l'instant. Ce foncier sera crucial pour relocaliser les coproduits, notamment dans le cadre du projet de décarbonation du site. Avec l'installation de nouveaux équipements et le besoin accru de stockage pour traiter les coproduits, cette surface récupérée répond à un besoin vital pour le bon déroulement des opérations futures.

M. Gheerardyn : demande confirmation sur la destination de la zone.

M. Coffre précise que la zone restera dans le cadre d'un contrat d'exploitation, en l'occurrence, celui de l'entreprise qui gère la production. Elle sera utilisée pour la relocalisation d'autres coproduits. Ce projet de relocalisation fera l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès des autorités. Il faudra également expliquer les différentes typologies de produits concernés, les mises aux normes nécessaires et la fédéralisation des processus en place. Il précise entre 5 et 10 000m².

M. Fanucci comprend que le projet permet un recyclage du stock historique de boues, qui continueront d'être produites. Ainsi la question porte sur la manière dont ArcelorMittal s'assure qu'il n'y aura pas de nouveau stock historique.

M. Coffre précise que l'objectif est de produire entre 4 000 et 5 000 tonnes de boues de laminoir, en maintenant le même rythme de production actuel. Bien que des processus limitant cette production soient envisagés, une filière de valorisation externe existe déjà pour traiter ces volumes. Cette filière permet une valorisation vertueuse des boues, produisant des produits utilisables au quotidien. À long terme, cette solution est pérenne et autorisée, garantissant un recyclage conforme et efficace. En cas de besoin, un stockage temporaire pourrait être prévu avant d'envoyer les boues vers cette filière, mais aucun excédent supplémentaire n'est prévu.

M. Lefrancois a une interrogation concernant la gestion des déchets, il y a une partie de criblage impliquée. D'après le retour d'expérience, quelles seront les quantités générées globalement ?

M. Coffre répond que les déchets générés seront très faibles et le pourcentage exact est difficile à déterminer. Cependant, certains déchets, comme du bois, des bâches plastiques et des gravats, doivent être retirés pour protéger les installations et éviter toute contamination des coproduits. Le criblage est mis en place pour séparer ces matériaux indésirables et garantir que seule la matière propre passe dans le processus de recyclage. Si des blocs trop gros se forment, ils seront broyés pour éviter qu'ils n'endommagent la machine. L'objectif est d'assurer un traitement

de qualité, sans altérer la matière organique.

M. Gheerardyn demande ce qui sera rejeté aux cheminées ?

M. Coffre répond qu'il est probable qu'il y ait un peu de poussière, mais les meilleures techniques disponibles seront utilisées pour gérer les émissions, notamment avec des filtres et des modules dédiés. Ces techniques respectent les normes strictes, comme celles concernant les dioxines, afin de se conformer aux réglementations en vigueur (décret incinérateur). Le dossier DAE a été élaboré pour garantir que les seuils légaux seront respectés, et même si des émissions d'azote et de CO₂ sont inévitables, tout est mis en place pour contrôler et minimiser l'impact environnemental.

Mme Lermytte s'interroge sur le danger lié au stockage des boues qui est actuellement minimal.

M. Coffre répond qu'aujourd'hui, le stockage des boues n'est pas dangereux. Les boues sont stockées dans une zone de transit, et non de stockage définitif. Cette zone respecte la législation en vigueur, avec des protections adéquates pour le sol et un système de récupération des eaux. Les mesures environnementales nécessaires, comme le suivi des eaux et l'installation de piézomètres, ont été mises en place pour garantir la sécurité et éviter tout impact négatif sur l'environnement.

M. Pacault précise que les derniers compléments ont été déposés le 25 juillet, et un nouvel avis de l'ARS a été sollicité. L'ARS qui avait émis un certain nombre de réserves suite au premier avis, avant de finaliser le rapport de fin d'examen. Une fois cet avis reçu, ils pourront avancer dans le processus.

M. Loiseau demande de quels ordres étaient les réserves de l'ARS.

M. Pacault précise que des remarques ont été faites concernant des compléments à apporter à l'étude de risques sanitaires, notamment sur l'ingestion de produits de volaille, ainsi que sur les poussières et les bentsopyrènes. Des études de risques sanitaires supplémentaires sont nécessaires, notamment sur le site d'ArcelorMittal à Dunkerque, où des scénarios d'exposition seront examinés en fonction des émissions du site. Il est important de noter que ce dossier concerne l'ensemble du site d'ArcelorMittal à Dunkerque et non une installation nouvelle. Une étude complémentaire de risques sanitaires sera donc réalisée pour aborder ces préoccupations.

M. Loiseau remercie les participants et clôt la commission.